



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Carte ibis BUSINESS

#### 1. CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

Le Programme d'abonnement ibis BUSINESS (le Programme) proposé par PROFID SAS (le Gestionnaire), société en charge de la gestion du programme de fidélisation et des cartes d'abonnement des hôtels du Groupe Accor, a pour objet de faire bénéficier ses abonnés (les Abonnés) des avantages décrits ci-après lors de leurs séjours dans les hôtels Accor participant au Programme.

Le Programme n'est applicable que si la législation du pays de résidence de l'Abonné l'autorise. Dans le cas contraire, l'adhésion est nulle et non avenue.

#### 2. DÉFINITIONS

**Check-in :** Date d'arrivée à l'hôtel.

**Check-out :** Date de départ de l'hôtel.

**Client :** Client n'ayant pas accepté les Conditions Générales du Programme.

**Particulier :** Abonné non assujéti à la TVA dans son pays et qui n'achète pas la carte ibis BUSINESS pour les besoins de son activité professionnelle.

**Professionnel :** Abonné qui est assujéti à la TVA dans son pays et qui achète la carte ibis pour les besoins de son activité professionnelle.

**Sites internet :** [www.accorhotels.com](http://www.accorhotels.com) ; [www.ibishotel.com](http://www.ibishotel.com) ; [www.ibisstyles.com](http://www.ibisstyles.com) ; [www.ibisbudget.com](http://www.ibisbudget.com) ; [www.ibis.com](http://www.ibis.com)

#### 3. HÔTELS PARTICIPANT AU PROGRAMME

Les hôtels qui participent au Programme sont les établissements de la marque ibis, ibis Styles et ibis *budget* sauf certaines exceptions mentionnées ci-après. [Voir les hôtels en exception](#) ; La carte ibis BUSINESS n'est pas acceptée en Chine.

Si un hôtel quitte le réseau Accor ou cesse d'être un établissement participant, après la réservation mais avant le séjour, l'Abonné ne bénéficiera d'aucun service et d'aucun avantage à l'hôtel. Les offres spéciales ne seront plus valides après la date à laquelle l'établissement quitte le réseau ou met fin à sa participation, même si la réservation avait été effectuée avant cette date.

#### 4. ADHÉSION AU PROGRAMME

##### 4.1. Conditions d'adhésion

Peuvent participer toutes les personnes physiques majeures au sens de la loi du pays de l'Abonné ou ayant la capacité juridique pour contracter. Les mineurs ne peuvent pas participer au Programme. L'adhésion au Programme est conditionnée par le paiement d'une cotisation annuelle par l'Abonné. Le règlement s'effectue uniquement par carte bancaire lors de l'adhésion sur les Sites internet ou directement à l'hôtel (dans les ibis, ibis Styles et ibis *budget*). La cotisation est de 90 € TTC, hors promotions temporaires ou conditions spécifiques locales. La carte nominative est strictement personnelle ; elle ne peut être ni vendue, ni prêtée, ni cédée. Elle ne constitue pas un moyen de paiement et ne garantit pas la réservation. La carte ibis BUSINESS mentionne le nom de l'Abonné, le numéro d'identification individuel et la date d'échéance.

La carte ne peut être utilisée que par l'Abonné dont le nom figure sur la carte. L'Abonné ne doit communiquer son numéro de carte ou mot de passe à quiconque. L'Abonné est responsable de toute opération depuis et vers son compte.

La possession d'une adresse électronique individuelle est indispensable pour adhérer au Programme. Une même adresse électronique n'est pas acceptée pour deux Abonnés.

Les Abonnés Professionnels résidents dans l'Union Européenne ont l'obligation de renseigner leur numéro de TVA intracommunautaire et de le communiquer à PROFID SAS. Ils le font sous leur propre responsabilité.

Dans l'hypothèse où le numéro de TVA intracommunautaire s'avère inexact ou inexistant, l'Abonné Professionnel résidant dans l'Union Européenne pourra se voir refacturer par PROFID SAS la TVA française (actuellement de 19,6 %) calculée sur le prix de la carte ibis BUSINESS.

Les Abonnés Professionnels hors Union Européenne n'ont pas à fournir de numéro de TVA intracommunautaire mais confirment qu'ils sont bien assujéti à la TVA dans leur pays de résidence. Ils le font sous leur propre responsabilité.

Si cette déclaration est inexacte ou erronée (lieu de résidence ou statut professionnel), l'Abonné pourra se voir refacturer la TVA française.

Pour plus d'informations sur le numéro d'identifiant TVA et les réglementations afférentes, voir les sites suivants :

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/vies/vieshome.do](http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/vieshome.do)

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/vat/key\\_documents/legislation\\_recently\\_adopted/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/key_documents/legislation_recently_adopted/index_fr.html)

L'Abonné Particulier est informé qu'il dispose, conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, d'un droit de rétractation qu'il peut exercer par écrit auprès du service clientèle pendant un délai de 7 jours calendaires à compter de son adhésion, sous réserve qu'il n'ait pas bénéficié des avantages du Programme avant l'expiration de ce délai.

Les Abonnés du Programme acceptent que celui-ci soit modifié, en tout ou partie à tout moment et sans préavis.

## 4.2. Modalités d'adhésion

### 4.2.1. Dans les hôtels en Europe

Lors d'un séjour dans un des hôtels participant au Programme, le Client peut adhérer directement en s'adressant à la réception. Le Client devra fournir les éléments nécessaires et obligatoires (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, téléphone et langue de communication) à cette adhésion. En effet le paiement directement à l'hôtel est possible dans les ibis, ibis Styles et ibis *budget*.

Après acceptation du règlement par PROFID SAS du paiement de la cotisation par carte bancaire, le nouvel Abonné recevra un courrier électronique lui confirmant son numéro d'Abonné, à l'adresse électronique qu'il aura renseignée.

### 4.2.2. Sur les Sites internet

L'adhésion au Programme ibis BUSINESS peut également se faire via un formulaire d'adhésion disponible sur les Sites internet. Le Client devra fournir les éléments nécessaires et obligatoires (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale, téléphone et langue de communication) à cette adhésion. Il devra également accepter les présentes conditions générales de vente du Programme. A l'issue de son inscription en ligne et après validation par PROFID SAS du paiement en ligne de la cotisation par carte bancaire, l'Abonné reçoit un courrier électronique lui confirmant son adhésion avec un numéro d'Abonné à l'adresse électronique qu'il aura renseignée.

## 5. RÉCEPTION, UTILISATION DE LA CARTE

Dès la confirmation de son abonnement, l'Abonné pourra bénéficier des services du Programme : réductions permanentes dans les hôtels ibis, ibis Styles et ibis *budget*, reconnaissance sur tous les Sites internet et centres d'appels Accor lors de la réservation.

La carte ibis BUSINESS est envoyée à l'Abonné une fois son adhésion au Programme effectuée et, en cas de paiement en ligne sur les Sites internet, à l'issue de la validation par PROFID SAS du paiement de la cotisation par carte bancaire.

Pour bénéficier de ses avantages, l'Abonné doit indiquer son numéro d'Abonné lors de sa réservation et présenter sa carte dès son arrivée à l'hôtel (ou son numéro d'Abonné s'il n'a pas encore reçu sa carte). Le respect de ces dispositions conditionne l'octroi des avantages du Programme.

Pour la marque ibis *budget*, seules les réservations effectuées sur les Sites Internet pourront donner droit à l'application des avantages de la carte (et notamment les avantages tarifaires).

La carte ibis BUSINESS n'est pas une garantie en cas d'arrivée tardive à l'hôtel. Pour garantir une arrivée tardive, l'Abonné devra fournir un numéro de carte bancaire lors de sa réservation.

Les engagements ou règles à respecter par l'Abonné sous peine d'exclusion du Programme sont de :

- être courtois en toutes circonstances,
- présenter sa carte et/ou son numéro d'Abonné au moment de la réservation et à l'arrivée à l'hôtel,
- ne pas prêter ou céder sa carte à un tiers,
- en cas de perte ou de vol : l'Abonné doit en informer le Gestionnaire du Programme en utilisant la rubrique « Aide et Contact » des Sites internet.

## 6. RENOUELEMENT ET PROCÉDURES DE RÉSILIATION

L'adhésion au Programme ibis BUSINESS a une durée d'un (1) an.

### 6.1. Renouveaulement

L'Abonné peut renouveler la carte ibis BUSINESS et régler la cotisation correspondante soit à l'hôtel soit directement en ligne sur les Sites internet et ce, avant la date d'échéance de son adhésion. L'adhésion sera alors renouvelée pour une durée de 12 mois.

Une fois la carte échue, l'Abonné ne pourra plus bénéficier des avantages et services de sa carte.

### 6.2. Résiliation à l'initiative de l'Abonné

L'Abonné peut décider à tout moment de ne plus faire partie du Programme en contactant le service clientèle, sachant que les cartes émises ne peuvent pas donner lieu à un remboursement partiel ou total, même en cas de non-utilisation.

### 6.3. Résiliation à l'initiative du Gestionnaire du Programme

Toute utilisation de la carte ibis BUSINESS contraire aux présentes conditions générales pourra être sanctionnée par l'annulation immédiate de la carte, de ses avantages, et la clôture du compte sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'Abonné à quelque titre que ce soit. En cas de rejet du paiement de la cotisation par la banque de l'Abonné, le Gestionnaire du Programme est en droit de procéder à la clôture du compte sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'Abonné.

### 6.4. Effets de la résiliation de l'adhésion au Programme

Dans tous les cas, la fin de l'adhésion implique un retrait complet du Programme et la fin définitive de toute relation entre le Gestionnaire du Programme et l'Abonné.

## 7. AVANTAGES DU PROGRAMME

Les règles d'attribution des avantages du Programme sont liées à la validité de la carte ibis BUSINESS de l'Abonné à la date de Check-in. Les avantages du Programme ne sont octroyés à l'Abonné que si le séjour correspondant est éligible.

### 7.1. Avantages tarifaires

Dans les hôtels ibis, ibis Styles et ibis *budget* :

L'Abonné bénéficie d'une réduction de 10 % sur le meilleur tarif flexible du jour affiché à l'hôtel, ou plein tarif, et d'une

réduction de 5 % sur les tarifs promotionnels grand public de la famille ibis (réservation à l'avance, week-end, promotion été, promotion hiver) à condition que toutes les règles suivantes soient remplies :

- un maximum de 2 chambres réglées par l'Abonné,
- les frais afférents à toutes les chambres sont réglés personnellement par l'Abonné lors de son départ.
- la réservation a été effectuée via les Sites internet pour ibis *budget*

L'Abonné bénéficie également d'une réduction de 10 % sur les dépenses effectuées au restaurant et au bar de l'hôtel participant, et ce, sans qu'il soit nécessaire pour l'Abonné d'y séjourner.

Dans le cadre d'une réservation sur un tarif promotionnel avec conditions spécifiques telles que prépaiement obligatoire et impossibilité d'annulation ou de modification, l'Abonné doit respecter les conditions de vente liées au tarif et le cas échéant autoriser le débit de sa carte de paiement.

Le tarif net incluant la réduction accordée aux Abonnés est directement affiché sur les Sites internet.

Le Programme ibis BUSINESS permet de bénéficier de réductions et de services uniquement dans les hôtels ibis, ibis Styles et ibis *budget* et aucunement dans les autres marques hôtelières.

## 7.2. Services à l'hôtel

L'Abonné bénéficie des avantages et services suivants lors de son séjour dans les hôtels participants à l'exception des établissements en Chine :

- la garantie d'une chambre disponible s'applique si la réservation est effectuée avant 12 heures (heure locale de l'hôtel) au minimum 2 jours avant la date d'arrivée. Cette garantie s'applique aux séjours réglés au tarif ibis BUSINESS (hors tarifs préférentiels sur les promotions grand public) et uniquement pour la chambre de l'Abonné.

A défaut de pouvoir honorer cette garantie de disponibilité, l'hôtel s'engage à reloger l'Abonné à proximité dans un autre hôtel de la famille ibis ou dans un hôtel de catégorie équivalente. Dans le cadre d'un relogement en dehors des hôtels ibis, l'hôtel remboursera à l'Abonné, sur présentation d'une facture justificative, la différence éventuelle de prix de l'hébergement de la première nuit ainsi que les frais de transport occasionnés.

En cas de manifestation exceptionnelle entraînant une très forte fréquentation sur la destination choisie, l'Abonné ne bénéficie d'aucun avantage du Programme. Chaque année, le calendrier officiel des dates d'indisponibilité est mis à disposition des Abonnés au cours du dernier trimestre, pour l'année suivante. Afin de s'assurer qu'il bénéficie bien de la garantie de disponibilité, l'Abonné doit toujours en faire la demande expresse lors de sa réservation.

Un service clientèle téléphonique est dédié en 5 langues (allemand, anglais, français portugais et espagnol) pour toute information concernant le Programme.

## 8. COMMUNICATION DU PROGRAMME

L'Abonné peut prendre connaissance de toutes les informations liées à son adhésion sur les Sites internet.

Tout Abonné ayant adhéré au Programme, accepte de recevoir les communications commerciales électroniques liées à cette adhésion. L'Abonné recevra par courrier électronique les informations commerciales relatives au Programme. Si l'Abonné ne souhaite plus recevoir de communications

commerciales par courrier électronique, il peut à tout moment se désinscrire des offres commerciales, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant au bas dudit courrier électronique, sans conséquence sur son adhésion.

Tout changement d'adresse e-mail ou postale, de nom, ou toute autre indication pouvant être nécessaire devra être effectué par l'Abonné sur son compte sur les Sites internet.

## 9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont traitées par Accor, responsable du traitement, dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris - France, dans le cadre de l'adhésion et la gestion du Programme, ainsi que de la gestion des réclamations et de l'envoi d'informations et communications commerciales à des fins de prospection et de participation au Programme. Ces informations sont destinées à Accor ainsi qu'à ses filiales (dont PROFID SAS en charge de la gestion du Programme) et partenaires commerciaux et contractuels (prestataires, hôtels...). Elles seront protégées comme décrit dans notre [charte de Protection des Données Personnelles](#). Disponible sur [www.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml](http://www.accorhotels.com/fr/security-certificate/index.shtml)

Vos données pourront être transmises, selon les circonstances, pour les finalités susvisées, à des destinataires situés dans des pays non membres de l'Union européenne ne disposant pas d'un niveau de protection adéquat, à savoir les entités et hôtels du Groupe, ainsi qu'aux prestataires intervenant pour le paiement de votre cotisation annuelle de membre, ce transfert étant nécessaire à l'exécution du contrat conclu par vos soins avec le responsable du traitement.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime à ce que les données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement et d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Vous pouvez exercer vos droits par mail à l'adresse : [data.privacy@accor.com](mailto:data.privacy@accor.com)

## 10. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU PROGRAMME ET LOI APPLICABLE

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve de ces conditions générales de vente par les Abonnés. Les présentes conditions générales prévalent sur tout texte antérieur.

En cas de litige entre un Abonné et PROFID SAS, les parties s'engagent à rechercher en priorité un règlement amiable.

LA LOI FRANÇAISE EST SEULE APPLICABLE.

Tout différend ou litige qui surviendrait dans le cadre des présentes qui ne serait pas résolu à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

## 11. INFORMATIONS DES MEMBRES

Toutes les informations et précisions relatives à la carte ibis BUSINESS sont consultables sur les Sites internet.